

LOCATION BIDON : ATTENTION !

SITUATION



Vous cherchez un appartement à louer. Vous repérez une annonce intéressante et vous contactez la personne qui a placé l'annonce pour planifier une visite. Cette personne vous demande de verser un acompte pour vous réserver le logement.



RISQUE

Acceptez de payer avant même d'avoir visité le bien à louer et vous ne reverrez jamais votre argent.

Soyez prudent : il arrive même que des escrocs vous fassent visiter un bien dont ils ne sont pas propriétaires !



CONSEIL



Ne payez jamais rien avant d'avoir visité le bien à louer. Idéalement, mais ce n'est pas toujours possible, essayez même de ne rien payer avant d'avoir les clés en mains : ni acompte, ni garantie locative !

Une garantie locative doit obligatoirement être placée sur un compte bancaire bloqué à votre nom. Ne la versez pas avant d'avoir signé un contrat de bail.

TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude sur pointdecontact.belgique.be

